COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 23 MARS 2021

I- ADMINISTRA

1 – Tenue à huis clos

- **Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

  De tenir la séance à Huis clos

II- FINANCES

1- Compte Administratif 2020

Ouï l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité

Section de fonctionnement :

Dépenses	**15 322 603.61 €**
Recettes	**16 020 315.22 €**
Excédent 2020	**697 711.61 €**
Excédent de fonctionnement 2019	**1 416 839.20 €**
Excédent global de fonctionnement 2020	**2 114 550.81 €**
Dont	**160 000 €**
Seront affectés à la section d'investissement	
Dont	**1 954 550.81 €**
Seront reportés sur la section de fonctionnement au budget primitif 2021	

Section d'investissement

Dépenses	**10 512 197.19 €**
Recettes	**11 328 008.15 €**
Excédent 2020	**815 810.96 €**
Excédent d'investissement 2019	**537 744.87 €**
Excédent global d'investissement 2020	**1 353 555.83 €**

L'excédent de clôture 2020 toutes sections confondues s'élève à 3 468 106.64 €

2-COMPTE DE GESTION 2020

Ouï l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :
- d'approuver le compte de gestion délivré par Madame le Receveur et Trésorière de Levens
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer électroniquement

3 - Affectation du résultat 2020

Ouï l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :

D'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

• au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé
160 000 €

• au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté
1 954 550.81 €

D'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2020 dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à 2 114 550.81 €.

4 - Budget Primitif 2021

Ouï l'exposé de Madame MENCIO, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- **d'adopter ces propositions nouvelles d'investissement qui s'établissent comme suit :**

Dépenses

Propositions nouvelles	**5 466 994**	**euros**
Restes à réaliser	**20 041 491.61**	**euros**
Pour un total de	**25 508 485.61**	**euros**

Recettes

Propositions nouvelles	**5 466 994**	**euros**
Solde d'exécution positif reporté	**1 353 555.83**	**euros**
Restes à réaliser	**23 845 154.65**	**euros**
Pour un total de	**30 665 704.48**	**euros**

5-CONTRIBUTIONS FISCALISEES ET PARTICIPATIONS 2021 : TABLEAU DE REPARTITION

Ouï l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité d'adopter :

le tableau détaillant les coûts résiduels 2021 des pôles opérationnels et fonctionnels qui s'élève à 5 958 549 € (tableau 1).

le tableau de ventilation du résultat 2020 et lissages qui s'élève à 349 077 euros (tableau 2).

le tableau de remboursement de la dette 2021 (capital et intérêts) qui s'élève à 958 408 euros (tableau 3).

le tableau reprenant les montants des participations et contributions fiscalisées, par commune pour 2021 qui s'élève à 6 567 880 euros (tableau 4) :
dont
993 201 euros en participation et
5 574 679 euros en contribution fiscalisée

III TRAVAUX-MARCHES

1- Construction d'un complexe sportif à Aspremont – Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1er juin 2017Ouï l'exposé de Monsieur VITALE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant un avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1er juin 2017 selon le modèle annexé.

AFFICHE LE 31/03/2021

LE PRESIDENT,

J-J.CARLIN